



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Annexe 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Niger pour 2023 – Partie 1

Document d'action « Renforcement et mise à échelle des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique et de développement de chaînes de valeur dans la Grande Muraille Verte, à Maradi et Agadez »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Renforcement et mise à échelle des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique et de développement de chaînes de valeur dans la Grande Muraille Verte, à Maradi et Agadez. Référence OPSYS : ACT-61546 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui TEI 1 Gouvernance Paix et Droits TEI 2 Niger Générations Futures
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Afrique de l'Ouest, Niger, régions de Maradi et Agadez
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel national 2021-2027 en faveur de la République du Niger
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	<ul style="list-style-type: none">• Objectif spécifique 3 du domaine prioritaire 1 « Améliorer la prévention, l'anticipation et la gestion durable des crises et des chocs alimentaires/nutritionnels et climatiques »• Objectif spécifique 2 du domaine prioritaire 3 « Développer des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales bancables, durables pourvoyeuses d'emploi et contribuant à l'équilibre alimentaire et nutritionnel des populations locales (« farm to fork ») »

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 1 « Gouvernance locale » et Domaine prioritaire 3 « croissance et économie verte » , secteurs Environnement, Agriculture, Foresterie, Gouvernance			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : <u>ODD 13 : Lutte contre le changement climatique</u> Autres ODD importants: ODD 1 : Éradication de la pauvreté ODD 2 : Lutte contre la faim ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 15 : Vie terrestre ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs			
8 a) Code (s) CAD	31130 – (Agricultural Land Resources): 50% 31220 – (Forestry Development): 10% 41010 – (Environmental Policy and Administrative Management) : 10% 43040 – (Rural Development): 30%			
8 b) Principal canal de distribution	Autres – entité publique dans le pays bénéficiaire – 12000 FAO – 41300			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: BGUE-B2022-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé: 36 millions d'EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 36 millions d'EUR Cette action contribue dans son intégralité (36 millions d'EUR) à l'atteinte des objectifs des TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits et TEI 2 #Niger Générations Futures (respectivement 10 millions d'EUR et 26 millions d'EUR)			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par : Subvention avec le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) Gestion indirecte avec la Food and Agriculture Organization (FAO)			

1.2 Résumé de l'Action

Au Niger, 80% de la population vit de l'agriculture, alors que nous constatons une baisse constante et significative des rendements du fait de la dégradation des terres et du changement climatique. Cette Action, centrée sur la Grande Muraille Verte, vise à développer une économie verte dans les régions ciblées via le renforcement de la

base productive, le développement de chaînes de valeur, la promotion et l'appui aux initiatives communautaires et privées locales. Les bénéficiaires directs de l'Action sont estimés à 75 000 ménages (environ 500 000 personnes¹).

La présente action aborde simultanément la restauration des terres dégradées en association avec l'amélioration des moyens d'existence, le développement rural et la croissance verte au sein des communautés rurales des régions de Maradi et Agadez. Elle mettra en œuvre des activités de terrain qui renforcent la résilience écologique, sociale, économique, alimentaire et nutritionnelle, dans ces deux régions très vulnérables. Les différentes composantes opérationnelles s'intégreront dans les dispositifs de gouvernance locale existants (renforcement de l'ancrage institutionnel et de la pérennité de l'Action).

L'Action a comme objectif principal de **renforcer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique (CC), en gérant et en exploitant durablement les ressources naturelles dans la Grande Muraille Verte**. De manière spécifique, il s'agira de : (i) promouvoir des écosystèmes résilients au changement climatique à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL²; (ii) développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes); (iii) booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébé) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées (FOPAT et PAFAN³) ; (iv) renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au Changement Climatique (CC).

Cette action vise à: (i) restaurer 50 000 ha de terres dégradées; (ii) reboiser afin de produire et promouvoir des produits et sous-produits forestiers non-ligneux issus des essences locales à utilisations diverses (alimentation, la pharmacopée, l'usage cosmétique, etc.); (iii) développer les chaînes de valeur du Moringa, du Marula et de l'apiculture ; (iv) développer les chaînes de valeur de l'arachide et du niébé en vue de les utiliser comme intrants dans la mise à l'échelle de la production des farines et huiles fortifiées; (v) renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gouvernance locale des actions de développement sur leur territoire.

Cette Action, pleinement axée sur la réalisation des objectifs du prioritaire n°3 « Croissance et économie verte » du Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 pour le Niger, contribue à la TEI-2 #nigergenerationsfutures, concourant à l'émergence d'une économie inclusive et verte pour et avec les jeunes. Elle s'appuie également sur la TEI-1 #GouvernancePaixDroits, par le biais de sa composante « gouvernance locale ». Cette action s'inscrit directement dans le cadre politique soutenu par l'Union européenne, à savoir, la stratégie Global Gateway et le Green Deal, en venant mettre à l'échelle les activités d'adaptation au CC, en promouvant et soutenant le développement d'une économie verte et durable (emplois verts, agroécologie), et en protégeant la biodiversité.

Cette action est alignée sur les priorités politiques du Gouvernement qui sont décrites dans la Déclaration de Politique Générale⁴ (DPG⁵). Elle s'inscrit également dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) - Niger 2035⁶, l'Initiative 3N (« les nigériens nourrissent les nigériens »), mais aussi la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC). Elle s'inscrit pleinement dans l'initiative panafricaine de la Grande Muraille Verte, laquelle a connu un nouvel élan suite au One Planet Summit sur la biodiversité (janvier 2021) qui s'est conclu par l'adoption de son accélérateur. L'Action contribuera aux efforts du Gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN), elles-mêmes révisées et soutenues lors de la COP26. Dans le cadre de l'Agenda 2030, elle contribuera principalement à l'ODD 13 – Lutte contre le changement climatique. L'Action intégrera les zones périphériques des paysages faisant partie du programme NaturAfrica (la Réserve Forestière de Gadabedji et la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Toumma), et s'aligne sur le Plan d'Action Genre (GAP III) pour la période de 2021-2025.

¹ Estimation note conceptuelle FAO, chiffres à affiner

² Produits Forestiers Non Ligneux

³ FOPAT : projet de Fortification de Produits Alimentaires de consommation courante Transformés / PAFAN : Projet d'appui à la fortification alimentaire au Niger (PAFAN)

⁴ Particulièrement ses axes : 2. Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines ; 4. Modernisation du monde rural ; et 6. Exploitation des potentialités économiques.

⁵ [https://d2s5011zf9ka1j.cloudfront.net/sites/default/files/2021-](https://d2s5011zf9ka1j.cloudfront.net/sites/default/files/2021-06/D%20C3%A9claration%20de%20Politique%20G%20C3%A9n%20C3%A9rale%20PM%20Niger%20mai%202021.pdf)

06/D%20C3%A9claration%20de%20Politique%20G%20C3%A9n%20C3%A9rale%20PM%20Niger%20mai%202021.pdf

⁶ [SDDCI TOME 2.pdf \(gouv.ne\)](#)

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Niger a réussi pour la première fois de son histoire le transfert démocratique et pacifique du pouvoir présidentiel en 2021 et se démarque de ses voisins en se positionnant comme un îlot de stabilité relative au milieu d'une instabilité accrue et de graves reculs de la démocratie et de la gouvernance dans la région du Sahel.

Par ailleurs, suite à la montée en puissance des groupes armés non étatiques principalement dans ses zones frontières avec le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria, la situation sécuritaire du Niger a continué à se dégrader, donnant lieu à un nombre croissant de victimes civiles, de déplacés internes et de réfugiés. L'État nigérien déploie certes des efforts pour faire face aux multiples défis sécuritaires mais le maillage territorial des forces de défense et de sécurité et leur capacité de projection stratégique et tactique et de proximité sont limités et insuffisants pour faire face à la menace et aux actions criminelles et terroristes.

Le Niger qui se positionne comme l'un des derniers bastions démocratiques au Sahel s'aligne sur des positionnements et intérêts communs avec l'UE. En effet, sur le plan politique, le partenariat avec le Niger s'inscrit dans le contexte de la nouvelle Stratégie Intégrée de l'UE pour le Sahel et des engagements pour la stabilisation et le développement dans cette région, adoptés dans le cadre de Feuille de Route de la Coalition pour le Sahel. Ce partenariat qui met en exergue le principe de la redevabilité mutuelle (UE-Niger) et l'importance d'un réel « sursaut » civil au bénéfice de la stabilisation et du bien-être des populations est fondé sur une compréhension mutuelle des opportunités.

La population du Niger est extrêmement jeune et connaît une croissance parmi les plus rapides au monde. De ce fait, les effets attendus de la croissance économique sont en fait annihilés par la croissance démographique et la fécondité. La jeunesse de la population ne pourrait être une opportunité pour accélérer l'exploitation du dividende démographique que si les conditions sont créées pour inclure les jeunes dans le monde du travail⁷. Par ailleurs, la stabilité à plus long terme du Niger reste affectée par des défis majeurs à savoir : (i) une situation socio-économique post-Covid-19 désastreuse avec peu de perspectives pour les jeunes, des attaques continues et l'insécurité aux frontières entraînant un nombre élevé de victimes civiles, des violences basées sur le genre⁸ et de personnes déplacées internes (y compris beaucoup de femmes, des jeunes filles et de personnes en situation de handicap) ; (ii) une recrudescence du crime organisé et trafic de drogue ; (iii) un piètre bilan en matière de lutte contre la corruption et une crise alimentaire et humanitaire imminente, résultat d'une mauvaise gouvernance et anticipation et gestion des crises.

Enfin, le recul de l'Etat sur certains territoires a affaibli la qualité et la quantité des services sociaux rendus aux citoyens par le gouvernement. Le contrat social « citoyen-Etat » est fragilisé alors que le Président a besoin du soutien des populations pour faire progresser le pays. D'un point de vue macroéconomique, malgré les défis sécuritaires et les chocs exogènes, les principaux fondamentaux macroéconomiques et budgétaires sont pour l'instant sous contrôle avec la mise en œuvre d'un programme économique et financier (PEF) avec le FMI depuis 2017. L'ampleur de la crise alimentaire et l'inflation (carburants, produits importés y compris alimentaires), restent également à surveiller de très près, d'autant que ces problèmes ont été exacerbés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Malgré une volatilité du contexte régional, les domaines prioritaires identifiés dans le MIP-Niger restent totalement pertinents. Cela se confirme par le programme gouvernemental et les déclarations du Président Bazoum, ainsi que par l'appui des Etats Membres (et des Partenaires Techniques et Financiers en général) à ces domaines : Gouvernance – Education & formation professionnelle – Croissance et économie verte. Les trois domaines sont alignés aux deux TEI (Gouvernance Paix Droits et Niger Génération futures) auxquelles participent les EM suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. La contribution indicative de l'UE à ces TEI (EUR 305 M sur un total de EUR 1.181 M pour la première, et EUR 358 M sur un total de EURO 1.125 M pour la seconde) est subordonnée à la confirmation de la contribution significative indicative des partenaires de l'Équipe Europe dès que possible. À défaut, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée en fonction des domaines prioritaires du PIP et de leurs dotations. L'obligation pour l'Union et les États membres

⁷ Cfr Profile genre Niger <https://www.afdb.org/fr/documents/niger-profil-genre-pays-2020>.

⁸ See Profile genre Niger <https://www.afdb.org/fr/documents/niger-profil-genre-pays-2020> : « Les incursions armées des sectes islamistes Boko Haram et Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) entraînent de nombreux déplacements de populations en majorité des femmes et des enfants et accroissent les VBG même dans les camps de réfugiés/déplacés. Ces violences prennent les formes d'agressions sexuelles, viols conjugaux, privation de droit économique, exploitation du travail des femmes et des filles, les mariages précoces des filles dont l'âge moyen au mariage est de 15 ans ».

de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives prises à cet effet par la Commission, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours. D'autre part, tous les Plans d'Action Annuels (AAP) envisagés jusqu'en 2027 y contribuent.

La région du Sahel couvre des zones arides, semi-arides et subhumides sèches (100-600 mm de précipitations annuelles) qui s'étendent de l'océan Atlantique vers l'est jusqu'à la mer Rouge, séparant le Sahara au nord et la savane soudanaise au sud. Cette région est sans doute l'une des plus vulnérables au changement climatique, avec très probablement le plus grand nombre de personnes affectées de manière disproportionnée par le changement climatique (GIEC, 2014 ; USAID, 2017). Dans la zone Sahélo-Saharienne se trouve la zone centrale (aride et semi-aride) de la Grande Muraille Verte (GMV) qui englobe 780 millions d'hectares et abrite 232 millions de personnes. Dans cette emprise de la GMV, 162 millions d'hectares, y compris des terres forestières, des terres cultivées et des zones subhumides, sont identifiés comme nécessitant une restauration pour améliorer la productivité, la résilience et la séquestration du carbone (FAO-AU, 2021) ⁹.

Le Niger, d'une superficie d'environ 1 267 000 km² avec des zones arides, semi-arides et subhumides sèches (100-600 mm de précipitations annuelles), fait face, au même titre que l'ensemble des autres pays du Sahel, à un défi considérable, celui d'atteindre les objectifs de développement durables à l'horizon 2030 fixés par l'Organisation des Nations-Unies (ONU), et plus particulièrement l'ODD 13 de Lutte contre le Changement Climatique. Pour faire face à cette urgence en matière de dégradation des terres, le Niger s'est engagé en 2015 à restaurer 3,2 millions d'hectares dans le cadre du Défi de Bonn, conformément au Cadre stratégique pour la gestion durable des terres (CS-SLM 2015-2029), et a rejoint l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains. Le Niger est l'un des 11 États membres de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) et participe à d'autres partenariats pertinents, y compris TerrAfrica.

Lancée en 2007 par les pays sahéliens et pilotée par l'Union Africaine, l'initiative de la Grande Muraille Verte est la réponse phare de l'Afrique au changement climatique et vise à restaurer les systèmes agro-sylvo-pastoraux dégradés et à gérer durablement les terres au profit du développement rural dans la région du Sahel. L'initiative de la GMV traduit une vision, un leadership et un engagement politique des États du Sahel-Sahara et apporte une réponse appropriée et intégrée à la désertification, à la dégradation des terres, au changement climatique, au développement socio-économique et à la transition économique verte sur la trajectoire 2030 et vers l'Agenda 2063 de l'Afrique. Jusqu'en 2030, la GMV vise à **restaurer 100 millions d'hectares** de terres actuellement dégradées, à réduire les émissions, à **séquestrer 250 millions de tonnes de CO₂**, à créer **10 millions d'emplois** verts dans les zones rurales, et à accroître la sécurité alimentaire de **20 millions de personnes**. Elle contribue à un nombre sans précédent de 16 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. L'approche paysagère de restauration visant à mettre en œuvre des activités biophysiques et socio-économiques permettra de s'adapter au changement climatique et de l'atténuer, d'améliorer les moyens d'existence, la santé et le bien-être, ainsi que le développement rural durable.

L'accélérateur de la GMV, stratégie 2021-2025, lancé à l'occasion de la 4^{ème} édition du Sommet *One Planet* à Paris en janvier 2021, se structure autour de 5 piliers :

Pilier 1. Investissement dans les petites et moyennes entreprises et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux, organisation des exportations

Pilier 2. Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes

Pilier 3. Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables

Pilier 4. Cadre économique et institutionnel favorable pour une gouvernance efficace

Pilier 5. Renforcement des capacités.

L'Initiative GMV est perçue au Niger comme une opportunité de développement communautaire et local à travers la mise en œuvre du PDES¹⁰ et particulièrement l'Initiative 3N. Le Programme Grande Muraille Verte du Niger vise notamment à contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques relativement à la valorisation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Au Niger, la zone de la GMV occupe plus de 46 millions d'hectares soit 39% de la superficie du pays. Elle traverse les 8 régions du pays, 60 départements et 228 communes. Elle occupe les 8 départements de la région de

⁹ Source: <https://www.fao.org/3/cb5896fr/cb5896fr.pdf>

¹⁰ L'Action s'aligne avec le PDES 2022-2026, et plus particulièrement avec le programme 12 (renforcement de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire) de l'Axe 1, et les programmes 14 (modernisation du monde rural) et 16 (gestion durable de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques) de l'Axe 3.

Maradi et 3 départements de Agadez, avec respectivement 3,79 millions et 4,72 millions d'hectares de potentiel de restauration, soit un total 8,5 millions d'hectares restaurables pour ces deux Régions.

Le Niger s'est engagé, à travers ses objectifs de CDN, à assurer la sécurité alimentaire, à lutter contre la pauvreté et à contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) pour ne pas dépasser une augmentation de 2°C à l'horizon 2050, et cela grâce à une croissance verte et une stratégie de développement sobre. Les Communications Nationales indiquent que les secteurs Agriculture-Forêts et autres utilisations des terres (AFOLU Agriculture Forest and Others Land Uses) et Energie représentent en moyenne 89% et 9% des émissions totales de gaz à effets de serre. Compte-tenu des potentialités offertes par les ressources du pays, les préoccupations nationales sont focalisées sur les questions liées à l'adaptation, particulièrement dans le secteur AFOLU, et sur les questions liées à l'atténuation.

Pour la CDN du Niger, les options d'adaptation à considérer en priorité sont celles qui permettent les meilleurs co-bénéfices en matière d'atténuation aux changements climatiques, notamment en mettant à l'échelle des huit régions de la GMV du pays, les bonnes pratiques et techniques d'adaptation qui permettent en même temps la séquestration du carbone et la réduction des émissions de GES. Ces options d'adaptation sont déjà bien définies par les cadres stratégiques existants, tels que la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) - Niger 2035, l'Initiative 3N (« les nigériens nourrissent les nigériens »), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), le Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CS-GDT), la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changement et Variabilité Climatiques (SNPA-CVC). La stratégie est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030.

De façon spécifique, les actions du programme de la GMV au Niger englobent : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; (v) la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; (vi) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols et enfin (vii) la mise en valeur des écosystèmes particuliers(...) à travers l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraines.

Pour l'Union européenne, ce programme constitue un élément de réponse suite à l'annonce faite par la Présidente de la Commission, lors du One Planet Summit, d'allouer 700 millions d'euros par an au profit de l'initiative de la GMV. Ce soutien à la Grande Muraille Verte figurant comme un élément phare du paquet d'investissement Global Gateway. Le projet s'inscrit pleinement dans le troisième domaine prioritaire du Plan indicatif multi-annuel pour le Niger 2021-2027 « croissance et économie verte ». En outre, il répond aux objectifs de l'axe 3 de la TEI n°2 « Emergence d'une économie inclusive et verte pour et avec les jeunes » en appuyant le secteur privé existant en développant les AGR autour de l'exploitation durable des ressources naturelles (PFNL et légumineuses), permettant ainsi de structurer et d'augmenter significativement les revenus des communautés rurales et péri-urbaines. En outre, sa mise en œuvre s'inscrit pleinement dans la TEI-1 #GouvernancePaixDroits « De la Capitale au village, un Etat au service des citoyens » en s'appuyant sur les principes de la maîtrise d'ouvrage locale pour la conduite et le suivi des activités (décentralisation).

La présente action vise également à soutenir deux cultures à protéines végétales qui sont le niébé et l'arachide, au vu des de leur importante valeur ajoutée en termes de nutrition, et du fort potentiel commercial, économique et de création d'emplois dans la région de Maradi. Cette composante de l'action cadre ainsi avec la politique du gouvernement (DPG), ayant identifié les chaînes de valeurs des légumineuses comme prioritaires pour des investissements dans le cadre de la transformation du monde rural. De même, il est ressorti des concertations nationales sur les systèmes alimentaires que la chaîne de valeur des légumineuses, notamment le niébé, se développe avec un fort potentiel qui doit davantage être soutenu pour maximiser l'impact sur la nutrition et les revenus des petits exploitants¹¹. En outre, les feuilles et pousses de niébé constituent une bonne alimentation pour le bétail¹² par l'utilisation des fanes. Le niébé offre également une très bonne opportunité pour s'adapter au raccourcissement de la saison pluvieuse et à la mauvaise répartition des pluies au Niger, car sa production requiert

¹¹ Note de synthèse des concertations sur les systèmes alimentaires au Niger: Quelles actions pour transformer les systèmes alimentaires, moderniser le monde rural et améliorer l'état nutritionnel des nigériens en relation avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) Version validée du 1er septembre 2021

¹² Kulkarni K. P., Tayade R., Asekova S., Song J. T., Shannon J. G. et Lee J-D. 2018. "Harnessing the Potential of Forage Legumes, Alfalfa, Soybean, and Cowpea for Sustainable Agriculture and Global Food Security", *Front. Plant Sci.* 9:1314.

moins d'eau¹³ que d'autres productions pluviales. Au niveau agricole, l'**association légumineuse-céréale** permet naturellement aux céréales (mil, sorgho, maïs) de profiter de l'azote (N) mise à disposition au des racines/nodules des légumineuses.

En outre, cette composante s'inscrit en outre dans l'alignement des conclusions du « **One Planet Summit** » tenu en **janvier 2021** qui reconnaît que le développement **des cultures de plantes à protéines**, et principalement les légumineuses, dans la zone de la GMV apporterait un concours précieux aux objectifs de sécurité alimentaire et **nutritionnelle, environnementale** et de **lutte contre la désertification**, de **création d'emplois** et de **revenus**, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement durable dans la région.

Enfin, cette composante contribuera à la promotion d'une approche commune humanitaire/développement pour renforcer la résilience des populations en matière de crises alimentaire et nutritionnelle.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Les ressources naturelles sont le fondement de la sécurité alimentaire, du bien-être humain et du développement. Elles sont aussi le moteur de la croissance économique pour presque tous les pays d'Afrique. Mais elles constituent une ressource finie, et sont soumises à des pressions croissantes et concurrentes dues à l'augmentation de la demande de nourriture, d'aliments pour animaux, de carburant, de fibres et de bois, à l'urbanisation et au développement des infrastructures. Ces facteurs sont exacerbés dans le contexte africain par la croissance démographique rapide, le changement climatique et la dégradation extensive des terres.

La région du Sahel est l'une des plus vulnérables aux effets du changement climatique (les augmentations de température devraient être 1,5 fois plus élevées que dans le reste du monde), non seulement en raison de ses caractéristiques biophysiques, mais aussi à cause de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la croissance démographique rapide, de l'inégalité entre les genres, de l'instabilité politique et des conflits. Le changement climatique vient exacerber vraisemblablement ces vulnérabilités existantes. Le Niger est confronté à des déséquilibres écologiques en partie responsables des déficits alimentaires chroniques du fait des effets combinés de la pression anthropique, du changement climatique et de la baisse de la productivité des terres. Dans ce contexte de faible résilience des sols et du couvert végétal, amplifiée par les sécheresses récurrentes observées depuis la fin des années 1960, par une tendance à la réduction généralisée de la pluviométrie avec des variabilités spatiotemporelles de plus en plus accrues et l'abandon par les populations des bonnes pratiques de gestion durable des terres, le Niger est devenu un pays où sévit l'insécurité alimentaire, la baisse de la fertilité des sols, la réduction de la biodiversité et la diminution des terres de culture.

Le Niger compte parmi les pays les plus vulnérables au monde en raison du contexte lié à son climat, ses sources de revenus, son économie et son environnement. L'agriculture est le secteur le plus important de l'économie du Niger. Elle représente plus de 40 % du produit intérieur brut national et constitue la principale source de revenus pour plus de 80 % de la population. La performance du secteur agricole est néanmoins très instable du fait de sa forte exposition aux risques de type climatique notamment. Au cours de ces dernières décennies, le Niger a subi de nombreux chocs climatiques qui pèsent lourdement sur le bien-être, des populations. Les changements climatiques actuels et futurs constituent de ce fait une menace sérieuse pour l'économie nationale.

Les projections des modèles climatiques prévoient une grande vulnérabilité au changement climatique pour les décennies futures. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) a démontré notamment une augmentation de la sévérité de la sécheresse en Afrique de l'Ouest. Les impacts de la variabilité ou du changement climatique sont plus graves dans les zones à faibles précipitations. Selon les projections pour 2080, le Niger, comme la plupart des pays de l'Afrique va probablement connaître des contraintes environnementales sévères par rapport à la production agricole. Cette situation a fait apparaître des crises alimentaires qui ont été amplifiées par la hausse des prix des denrées sur les marchés et exacerbée par une crise énergétique et des difficultés économiques sévères, aggravées par la situation en Ukraine. Ces chocs ont eu des retombées économiques, sociales et sécuritaires graves au Niger.

¹³ Niger. http://www.coraf.org/documents/Amelioration_Niebe_Niger.pdf

Cette situation d'effets concomitants de la dégradation des terres, du changement climatique et de la persistance de la pauvreté fait du Niger, un espace de confluence de l'insécurité alimentaire, des flux migratoires et de l'activisme des groupes armés. La dégradation des terres et la perte de fertilité des sols, les variabilités et changements climatiques, les conditions d'accès aux ressources et de contrôle de celles-ci (eau, pâturages, terres agricoles, forêts, zones piscicoles, apicoles ou cynégétiques etc.) peuvent contribuer directement ou indirectement à un conflit ou constituer un facteur aggravant. De telles situations ont des incidences sur la stabilité et la sécurité du Niger avec des conflits entre agriculteurs et éleveurs par exemple.

Les politiques foncières mises en œuvre au Niger ont eu pour effet de sécuriser une frange importante de la population y compris les groupes vulnérables mais les défis restent encore nombreux. Les régimes fonciers sont des systèmes dynamiques qui évoluent en fonction de multiple facteurs (les lois et règlements modernes et traditionnels, la démographie, l'urbanisation, l'état de l'environnement, la gouvernance politique, les opportunités économiques et financières (qui diffèrent notamment pour les femmes et les hommes), l'évolution de la technologie, etc.) qui interagissent les uns sur les autres accentuant la complexité. Il importe de veiller régulièrement aux choix politiques et à la gouvernance de la gestion foncière pour éviter les dysfonctionnements structurels ou conjoncturels qui engendrent des tensions sociales, des conflits ou qui constitueraient des entraves au développement du pays. L'accès de la femme à la terre reste encore un défi majeur et se révèle un frein à l'autonomisation de cette dernière.

La détérioration et l'amenuisement des ressources naturelles qui constituent les bases productives du Niger conjugués aux effets néfastes des changements climatiques et à l'accroissement de la population conduisent à la réduction des moyens d'existence économiques, à la limitation des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes et à l'exacerbation des difficultés de satisfaction des besoins sociaux de base. Chaque année, le pays perd environ 100 000 hectares de terres arables en raison de causes environnementales et anthropiques, telles que le surpâturage, l'exploitation forestière incontrôlée, la gestion non durable des forêts et les incendies. Plus de 75 pour cent de la superficie du Niger est touchée par la déforestation et la désertification, ce qui a des conséquences évidentes sur le potentiel de production environnemental et économique du pays.

Malgré son potentiel agricole important, le Niger présente des taux de malnutrition importants dans la région. Selon les données de l'enquête SMART, en 2021, plus de 4 enfants sur 10, soit 43,5% souffrent d'un retard de croissance avec la région de Maradi parmi les plus affectées (> 40%). La malnutrition aiguë globale (GAM) est de 12,5% au niveau national, avec des taux supérieurs à cette moyenne comme dans la région de Maradi (14,4%). Ainsi, Agadez (12%) et Maradi présentent des taux en situation d'alerte selon l'échelle de l'OMS (>10%). En 2021¹⁴, la situation de carences en micronutriments, notamment l'anémie ou carence en fer chez les enfants de 6 à 59 mois s'est dégradée et atteint 71,8% au niveau national soit plus de 7 enfants sur 10 contre 63,3% (plus de 6 enfants sur 10) en 2020, la région de Maradi étant des plus affectées (>74%). Chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans), l'anémie est restée inchangée, mais toujours à un niveau préoccupant avec 59% de cas.

Dans le cas spécifique de Maradi, l'enquête SMART 2021 a mis en évidence que les aliments source de protéines des groupes tels que légumineuses et noix (34,4%) sont moins consommés que les autres groupes alimentaires, notamment les céréales (95,7%). Cependant, les aliments sources de protéines jouent un grand rôle dans la prévention de la malnutrition aiguë et de la malnutrition chronique et même de certaines carences en micronutriments. Ainsi, les aliments tels que le niébé (avec 25% de protéines brutes)¹⁵ et l'arachide (20-30% protéines) sont d'un grand potentiel de production dans la région de Maradi. Cependant, l'accès à ces produits sur les marchés locaux reste une problématique qui est prise en charge dans cette action avec les revenus issus des emplois verts, notamment.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le projet est porté au plus haut niveau politique avec une implication très forte du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. L'UE, la FAO, le RECA, le Ministère de l'Agriculture, le secteur privé, les communautés et les collectivités territoriales sont les principales parties prenantes.

FAO :

¹⁴ Enquête nutritionnelle SMART 2021

¹⁵ <https://feedtables.com/fr/content/graine-de-niebe>

Elle sera la principale entité délégataire en charge de la mise en œuvre et de la supervision du projet et redevable pour la subvention de l'UE. Partenaire technique ayant accompagné le Ministère de l'Environnement dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'initiative de la Grande Muraille Verte au Niger, la FAO dispose de connaissances, expertises et expériences probantes en matière de restauration des terres et d'appui au développement des chaînes de valeurs des PFNL (Action Contre la Désertification cofinancée par l'UE). La FAO instruit actuellement un projet Green Cities de 10M EUR à soumettre au FFEM (incluant Maradi parmi les 3 villes secondaires pilotes), et un important programme régional s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte est également à l'instruction pour soumission au Fonds Vert pour le Climat (8 pays dont le Niger pour un montant de 221M USD). L'un et l'autre de ces projets renforceront la présente action. La FAO reste la référence au niveau du développement des systèmes alimentaires au Niger. Lors du Sommet Mondial sur les systèmes alimentaires tenu en septembre 2021, le Gouvernement a été appuyé notamment par la FAO dans la production d'une note synthèse des engagements qui a été présentée.

RECA :

Le Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger représente les 8 Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), et a pour fonctions : (i) de faire connaître les préoccupations des diverses catégories de producteurs ruraux et faire valoir leurs points de vue dans le cadre de politiques et programmes de développement ; (ii) d'informer les producteurs ruraux dans tous les domaines qui les concernent et faciliter leur accès aux services et ressources en leur fournissant les orientations et conseils adéquats ; (iii) d'aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leurs projets, en favorisant leur organisation et en facilitant la mobilisation des appuis techniques et financiers dont ils ont besoin ; (iv) de défendre les intérêts des producteurs ruraux. Le RECA jouera un rôle central dans le processus d'appui aux acteurs (communes, communautés, privés, ...), mais aussi dans l'identification des sites et le suivi post-réalisation.

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification :

L'ancrage institutionnel de l'Action se fera à travers ce ministère, et une collaboration étroite sera tissée avec : la Direction de la Gestion Durable des Terres et des Forêts, la Direction de Promotion de l'Economie Verte et du Développement des Chaînes de Valeur, ainsi qu'avec l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV). Sur le terrain, les Directions Régionales de l'Environnement seront parties prenantes en matière d'encadrement des activités de récupération et de mise en valeur des terres dégradées, mais aussi pour le reboisement et l'encadrement des activités de développement des filières des PFNL.

Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Elevage :

L'implication de ces deux Ministères et de leurs services déconcentrés sera assurée dans tout le processus d'accompagnement des activités en lien avec les chaînes de valeurs, et plus particulièrement celles des protéines végétales, mais aussi de restauration des terres à vocation agricole et pastorale. Ils exerceront leur rôle régaliens. Une place sera également réservée au Secrétariat Permanent du Code Rural, et à ses démembrés, dans la dynamique et gestion de la gouvernance foncière et de la lutte contre les conflits liés à l'occupation et l'utilisation des terres.

Collectivités territoriales : Conseil Régionaux, Communes

Les collectivités territoriales seront au cœur de l'Action de par le principe de mise en œuvre qui a été choisi (accompagnement et renforcement de la gouvernance locale – maîtrise d'ouvrage locale). Elles auront pour rôle de piloter, suivre et encadrer (avec les services techniques déconcentrés) les activités de restauration et d'exploitation durables des terres, mais aussi les activités de développement socio-économiques sur leur territoire. L'Action s'appuiera sur les outils de planification dont dispose ces collectivités territoriales (plan de développement régional, plan de développement communal, schéma d'aménagement foncier, cadre de concertation communal, ...).

Le Secteur Privé :

Le secteur privé (les agriculteurs, les éleveurs, les producteurs et leurs organisations) constitue les principaux utilisateurs et « gardiens » des terres. Le secteur privé joue également un rôle clé dans l'établissement de partenariats public-privé, l'investissement dans l'agro-industrie, l'amélioration de l'innovation et de la technologie, et l'aide à la création et au développement de chaînes de valeur responsables - un facteur d'attraction essentiel pour promouvoir la gestion et l'utilisation durable des terres. Concernant la chaîne de valeur Marula, l'entreprise Sahara Sahel Food et son réseau de 1500 femmes sera spécialement ciblé par l'Action, il en sera de même pour les unités pré-existantes de production de farines infantiles.

Les communautés de la zone d'intervention :

Les bénéficiaires finaux de la présente action sont la population des zones concernées. Au niveau de la composante développement des cultures à protéines végétales, il y a deux catégories de bénéficiaires. D'un côté, il y a les producteurs/trices du niébé et arachide et de l'autre côté, les bénéficiaires finaux sont les enfants de 6 à 24 mois, les femmes en âge d'avoir des enfants et les ménages du Niger, qui auront progressivement accès à des aliments fortifiés de qualité.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de renforcer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, en gérant et en exploitant durablement les ressources naturelles dans la Grande Muraille Verte.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Promouvoir des écosystèmes résilients au CC à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL ;
2. Développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes) ;
3. Booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébé) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées ;
4. Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- Produit 1.1: Des terres dégradées dans la GMV, régions de Maradi et Agadez, sont restaurées et mises en valeur durablement
- Produit 1.2 : Les produits forestiers non ligneux sont gérés durablement (économie verte)
- Produit 2.1: L'agroécologie et des systèmes de production innovants sont développés dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel
- Produit 2.2 : Des entreprises de transformation, commercialisation et prestation de services pour une économie verte sont développées dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel
- Produit 3.1: Les productions de niébé et d'arachide augmentent grâce à des pratiques intelligentes face au climat et les pertes post-récoltes diminuent
- Produit 3.2 : Des emplois pour les jeunes et les femmes sont créés dans la production, la transformation et la commercialisation des CV niébé et arachide
- Produit 3.3 : La production d'aliments fortifiés locaux de qualité, à destination des jeunes enfants et des femmes en âge de procréer (FAP) est renforcée à travers un approvisionnement des produits locaux de qualité des CV niébé et arachide
- Produit 4.1: La gouvernance foncière et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles sont renforcées
- Produit 4.2 : Les capacités des communes, des organisations paysannes, du secteur privé et des communautés (jeunes et femmes) sont renforcées pour une gestion des ressources naturelles durable, adaptée et résiliente face au CC

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 : Des terres dégradées dans la GMV, régions de Maradi et Agadez, sont restaurées et mises en valeur durablement.

- Mettre en place un mécanisme d'ingénierie sociale en vue de l'identification des sites dégradés à restaurer, mais aussi pour le choix des mesures à mettre en œuvre ;

- Exécuter des travaux de restauration selon les options retenues conjointement : réalisation de demi-lunes, de banquettes, de zaï, de fixation des dunes, de haies vives, de cordons pierreux, ... à noter que les options techniques peuvent être multiples et complémentaires dans un même site ;
- Entretien et exploitation des sites récupérés ;
- Mettre en place un dispositif d'appui conseil et suivre/monitorer les sites ;
- ...

Activités liées au produit 1.2 : Les produits forestiers non ligneux sont gérés durablement (économie verte).

- Renforcer des capacités des acteurs en matière de gestion et d'exploitation des PFNL ;
- Mettre en pratique et mise à l'échelle des pratiques de RNA (régénération naturelle assistée) ;
- Installer et accompagner des pépinières villageoises ;
- Regarnir des peuplements existants et reboiser ;
- Appuyer les initiatives communautaires en matière de développement d'AGR autour de l'exploitation des PFNL (autres que ceux visés dans les produits 2.1 et 2.2.) ;
- ...

Activités liées au produit 2.1: L'agroécologie et des systèmes de production innovants sont développés dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel.

- Former les producteurs/productrices sur l'amélioration de l'itinéraire de production dans le respect de l'environnement (agroécologie) ;
- Appuyer/renforcer les trois chaînes de valeur en matière de production ;
- Accompagner, capitaliser et vulgariser les approches en matière de systèmes de productions innovants (développement de partenariat et accompagnement par la recherche – Université de Maradi) ;
- ...

Activités liées au produit 2.2 : Des entreprises de transformation, commercialisation et prestation de services pour une économie verte sont développées dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel.

- Mobiliser, appuyer et accompagner les initiatives locales, privées et/ou communautaires en matière d'exploitation des chaînes de valeur vertes (stockage, transformation et commercialisation des produits issus du Moringa, du marula et de l'apiculture), avec un focus sur les femmes et les jeunes ;
- Organiser les acteurs et les producteurs, et les former en matière d'approche chaîne de valeur respectueuse de l'environnement ;
- Appuyer les dynamiques privées et communautaires en matière d'investissements (plan d'affaires, montage de projet, recherche de financement, ...) ;
- ...

Activités liées au produit 3.1: Les productions de niébé et d'arachide augmentent grâce à des pratiques intelligentes face au climat et les pertes post-récoltes diminuent.

- Diffuser les semences améliorées du niébé et d'arachides adaptées à la transformation (farine fortifiée, et autres) ;
- Faciliter l'accès aux intrants de qualité (engrais, semences, équipements) et respectueux de l'environnement ;
- Développer des approches agroécologiques dans les schémas de production de ces deux cultures ;
- Renforcer les capacités en techniques de production intelligente face au climat du niébé et de l'arachide ;
- Promouvoir la promotion de la culture irriguée du niébé et de l'arachide ;
- Former les organisations de producteurs/productrices sur l'amélioration de l'itinéraire de production dans le respect de l'environnement ;
- Mettre en place des contrats de production entre producteurs/productrices et unités de production des farines/huiles enrichis (contrats de production) ;
- ...

Activités liées au produit 3.2 : Des emplois pour les jeunes et les femmes sont créés dans la production, la transformation et la commercialisation des CV niébé et arachide.

- Construire ou réhabiliter des infrastructures de stockage et de conservation de niébé et d'arachide ;
- Promouvoir des techniques de stockage et de conservation des matières premières ;
- Appuyer la mise en place d'une unité de production permettant de produire une masse critique d'intrants thérapeutiques, en vue de répondre aux besoins en intrants au niveau local et national ;
- Améliorer la qualité des produits transformés (hygiène, emballage ...);

- Faciliter l'accès aux équipements pour la transformation des produits ;
- Créer des emplois des jeunes comme tout au long de la chaîne de valeur, notamment en aval avec de nouvelles méthodes de marketing et commercialisation des produits finis ;
- Renforcer les capacités techniques de acteurs : ventes groupées, organisation, outils de gestion, commercialisation, éducation financière, gestion de crédit, techniques de négociation ou d'établissement de prix, création/renforcement des interprofessions niébé et arachide ;
- ...

Activités liées au produit 3.3 : La production d'aliments fortifiés locaux de qualité, à destination des jeunes enfants et des femmes en âge de procréer (FAP) est renforcée à travers un approvisionnement des produits locaux de qualité des CV niébé et arachide.

- Améliorer l'accès des enfants de 6-23 mois et des femmes en âge de procréer (FAP) aux aliments de complément fortifiés dont la qualité est certifiée ;
- Promouvoir l'accès des ménages à l'huile fortifiée en vitamine A ;
- Assurer une production des intrants thérapeutiques dans le respect des normes environnementales ;
- Augmenter les volumes d'aliments fortifiés produits par l'unité de production mise en place ;
- Assurer la promotion de nouveaux produits fortifiés répondant aux besoins des jeunes enfants et des FAP ;
- Former les entreprises/unités de transformations sur l'amélioration de la traçabilité des produits ;
- ...

Activités liées au produit 4.1 : La gouvernance foncière et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles sont renforcées.

- Renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage locale ;
- Sensibiliser les acteurs (agriculteurs, pasteurs, ...) sur la gouvernance foncière et la gestion des conflits ;
- Accompagner les COFOCOM et COFOB¹⁶ en matière de gestion de conflits ;
- Appuyer l'opérationnalisation des Schémas d'Aménagement Fonciers ;
- Promouvoir le dialogue politique concernant l'accès des femmes au foncier rural en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles dans un contexte de CC
- ...

Activités liées au produit 4.2 : Les capacités des communes, des organisations paysannes, du secteur privé et des communautés (jeunes et femmes) sont renforcées pour une gestion des ressources naturelles durable, adaptée et résiliente face au CC.

- Sensibiliser et former les acteurs en matière de gestion des ressources naturelles durable, adaptée et résiliente face au CC ;
- Appuyer et/ou mettre en place un dispositif d'appui-conseil ;
- Renforcer les capacités des Chambres Régionales d'Agriculture de Maradi et Agadez ;
- ...

L'Action comporte les 4 composantes :

- **Composante 1** : Restauration des terres dégradées et enrichissement des espaces agrosylvopastoraux et gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Cette composante du projet combine l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci, qui sont toutes deux au cœur même des actions de la GMV. Elle se subdivise en deux sous-composantes :
 - Sous-composante 1.1 : Dans le cadre de ce projet, plusieurs méthodologies de restauration de terres dégradées seront mises en œuvre, pour atteindre une **superficie totale d'environ 50 000 ha** (une estimation plus précise sera faite lors de la formulation du projet). Les types d'aménagements dépendront des contextes biophysiques, (types de sol, état du sol, ...), écologique et socio-économiques. Des solutions techniques combinant différents types d'aménagements seront encouragées/systematisées.
 - Sous-composante 1.2 : Le projet interviendra dans la production de PFNL, à partir d'un repeuplement réfléchi et une domestication de diverses espèces locales adaptées et souhaitées par les populations, permettant, à la fois, une répartition spatiale et temporelle des revenus pour les communautés surtout

¹⁶ Commission Foncière Communale / Commission Foncière de Base

durant les périodes de soudure, et en complémentarité avec les céréales et autres productions vivrières pour une alimentation et une nutrition équilibrées. Une approche paysage sera adoptée, en calquant les efforts sur les agro-écosystèmes des diverses essences soutenues.

- **Composante 2 :** Développement de **3 chaînes de valeur de PFNL**. Cette composante consistera en la promotion et le développement des chaînes de valeur durables du Moringa, du Marula et du miel dans les régions ciblées en association avec les interventions de restauration dans la première composante. L'exploitation durable, la transformation et la commercialisation avec une valeur ajoutée pour améliorer la résilience et la sécurité alimentaire des populations impliquées est le résultat attendu dans cette composante. Les PFNL prioritaires à Maradi et sud d'Agadez ont été définis selon des critères, notamment l'existence de potentiels de production et naturels, les possibilités effectives de régénération des espèces (constitution ou reconstitution de peuplements naturels), l'importance des produits dans l'alimentation et la nutrition, l'existence de marchés locaux, nationaux ou internationaux, et l'existence de possibilités ou d'initiatives de transformation artisanale et/ou industrielle.
- **Composante 3 :** Développement de **2 chaînes de valeur protéines végétales**. A travers cette composante, les deux chaînes de valeurs du niébé et de l'arachide seront développées au niveau du maillon de production en vue d'augmenter l'offre de matières premières pour les unités de transformation mais également la mise à l'échelle de la production des intrants infantiles et des produits transformés pour les femmes en âge de procréer. Par rapport au maillon de la production, des approches agroécologiques accompagneront l'itinéraire technique avec l'usage des intrants (semences, engrais, etc..) respectueux de l'environnement. Une création d'emplois pour les jeunes et les femmes sera envisagée à tous les niveaux de ces chaînes de valeur, notamment lors de la transformation et de la mobilisation des nouvelles techniques et technologies adaptés au marketing et à la commercialisation des produits transformés. In fine, la mise en œuvre des activités attendues au niveau de cette composante permettra de développer l'offre d'intrants thérapeutiques pour les jeunes enfants (0-23 mois) et les femmes en âges de procréer (FAP) en vue de lutter contre la malnutrition.
- **Composante 4 :** La mise en œuvre des activités de la Grande Muraille verte au Niger se positionne sur l'approche programmatique axée sur la **Gestion Durable des Terres (GDT)** en vue de permettre la reconstitution progressivement d'un cadre opérationnel cohérent et global pour l'exécution de la politique nationale en matière de GDT, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique par la mise en œuvre du CS-GDT. Pour cela, le respect des cadres stratégique et opérationnel du PDES et de l'I3N et l'approche Développement Communautaire et Local, telle que préconisée par le concept Villages du Millénaire, a été jugée indispensable par l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV). Cette composante s'appuiera sur les outils existants tels que : SAF, PDR, PDC ¹⁷...
 - **Sous-composante 4.1:** Renforcement de la **gouvernance foncière et de la gestion des conflits** liés aux ressources naturelles. Il s'agira d'améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles et prévenir les conflits ruraux liés aux ressources naturelles, en particulier les pâturages, les forêts et les ressources d'eau, en renforçant les cadres locaux, départementaux et régionaux à travers: (1) la sécurisation foncière inclusive des terres rurales (sécurisation physique (délimitation et matérialisation) et juridique (actes fonciers) des corridors, des parcours, etc.) ; (2) l'appui au système d'information foncière et l'équipement et la formation des commissions foncières, ainsi que (3) la vulgarisation des textes.
 - **Sous-composante 4.2:** Renforcement des capacités des communes (**maîtrise d'ouvrage communale**), des organisations paysannes et communautaires (jeunes et femmes) pour une gestion des ressources naturelles durable, adaptée et résiliente face au CC. Dans sa mise en œuvre, le projet est orienté sur la maîtrise d'ouvrage des communes ciblées. Dès lors, les cadres de programmation et de planification des actions demeurent les plans de développement communaux (pluriannuels) et leur plan d'investissement annuel. C'est pour cette raison que pourquoi, les communes auront à renforcer leurs capacités par différentes actions: l'intégration du menu d'investissement Restauration des Forêts et des Paysages (RFP) et la Gestion Durable des Terres (GDT) dans leurs outils de planification ; la maîtrise d'ouvrage des investissements de RFP / GDT et des AGR¹⁸ par la commune; le renforcement des capacités en matière d'exercice de la dépense publique en RFP/GDT; mise en place des guichets communaux destinés aux AGR.

Ci-après les cartes avec le tracé de la GMV et la zone d'intervention :

¹⁷ Schéma d'Aménagement Foncier, Plan de Développement Régional, Plan de Développement Communal

¹⁸ Activités Génératrices de Revenus

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE sur l'égalité des sexes identifiés à la section 1.1, cette action est étiquetée G1. Cela implique que les questions d'égalité de genre représentent un objectif significatif de l'action, et qu'elle contribuera à une approche transformatrice en genre au sein de l'initiative de la Grande Muraille Verte. Ceci se traduit également par un ciblage et une différenciation par sexe dans la logique d'intervention.

Les femmes jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles, la garantie de la sécurité alimentaire et en tant que détentrices de connaissances et d'expertise sur les plantes indigènes, les médicaments, la nourriture et l'eau. Néanmoins, elles sont souvent confrontées à des discriminations concernant leurs droits et l'accès aux ressources naturelles, et elles sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique et aux pénuries alimentaires. Cette action accordera une attention particulière à la reconnaissance du rôle et des droits des femmes en matière d'utilisation des terres, de préservation des écosystèmes, de moyens de subsistance et de lutte contre le changement climatique, afin de lutter contre les inégalités entre les sexes. Pour ce faire, elle assurera l'engagement actif des organisations, plateformes et initiatives régionales de femmes dans la gouvernance globale de l'initiative GMV. Cette action contribuera ainsi au nouveau plan d'action de l'UE sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 GAP III (« Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité », « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » et « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transformation verte »).

Droits de l'homme

L'Action assurera le respect des droits humains dans toutes les activités qu'elle soutient. Une approche basée sur les droits humains est appliquée à cette action, en particulier à travers l'accent particulier mis sur la gouvernance foncière et les questions foncières dans les pratiques de gestion durable des terres qu'elle soutiendra et proposera. Le caractère inclusif de l'action permettra notamment de favoriser la consultation, participation de l'ensemble de la population de la région notamment les femmes/filles mais également d'autres populations en situation de vulnérabilité, personnes en situation de handicap, personnes déplacées, etc.

Invalidité/Handicap

Selon les codes CAD de l'OCDE sur le handicap identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée D0. Cela implique que l'intégration des personnes handicapées ne fait pas partie des objectifs du projet. Néanmoins, l'action vise à bénéficier à une variété d'acteurs, quel que soit leur statut.

Démocratie

Aborder les questions de gouvernance foncière et de régime foncier, ainsi que l'amélioration du système de gouvernance global, en facilitant le dialogue et la mise en réseau entre les parties prenantes concernées et les utilisateurs des terres, les partenariats, l'inclusivité, les schémas de gestion communautaire, etc., sont les principes directeurs de cette action et des éléments obligatoires pour la mise à l'échelle des pratiques de gestion durable des terres. Cela peut donc avoir un impact positif sur la promotion de sociétés démocratiques.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

En régulant et en traitant les tensions et les conflits quant à l'utilisation des terres, ainsi que l'accès aux ressources naturelles, et en offrant des moyens de subsistance alternatifs qui augmentent la résilience humaine et écosystémique face au changement climatique, à d'autres catastrophes naturelles et à la sécurité alimentaire, l'action contribuera à la stabilité et à la sécurité des populations ciblées, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles de manière générale. D'une manière générale, une approche « ne pas nuire » sera adoptée pour la mise en œuvre de toutes les activités : leurs conséquences potentiellement néfastes seront anticipées et mitigées. De la même manière l'approche « leave no one behind » sera considérée, et plus particulièrement dans les zones où pourraient se trouver des populations réfugiées et/ou déplacées (par exemple, les déplacés et réfugiés collectent parfois du bois pour subvenir à leurs besoins malgré leur contribution à la déforestation).

Réduction des risques de catastrophes

En soutenant la lutte contre la désertification et le changement climatique, ainsi que la promotion des données et informations environnementales en appui à la prise de décision, cette Action peut contribuer à la lutte contre les phénomènes météorologiques à évolution rapide tels que les sécheresses, les inondations, etc., ainsi que des

événements à évolution lente tels que l'augmentation des températures, la désertification ou la perte de biodiversité. En supportant et accompagnant l'utilisation durable des ressources naturelles et en soutenant une économie verte autour de leur exploitation (chaines de valeurs PFNL, dynamiques privées et communautaires, etc.), l'Action contribue à l'accroissement de la résilience des populations. En outre, l'appui aux chaines de valeur des protéines végétales contribuera à accroître la résilience alimentaire et nutritionnelle des populations face aux chocs et crises récurrentes en la matière.

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1	Risque d'instabilité politique	Faible	Faible	Le risque de crise ou d'instabilité politique est faible au Niger depuis la validation des élections et la transition politique pacifique de 2021.
2	Risques liés au terrorisme dans le Pays	Faible/moyenne	Moyen	Les régions ciblées par cette Action, à l'exception de l'extrême sud de Maradi, sont pour actuellement relativement épargnées par la menace terroriste. L'Action s'attachera néanmoins à prendre en compte les contraintes sécuritaires dans la mise en œuvre des projets (avec par ex. des plans de contingence si certaines zones sont temporairement inaccessibles).
3	Faibles capacités des collectivités territoriales en matière de conduite d'activités de restauration et de gestion durable des ressources naturelles	Moyenne	Moyen	Des actions de renforcement des capacités et d'accompagnement en terme de maîtrise d'ouvrage locale seront engagées dès le début de l'Action
4	Manque de capacité des organisations bénéficiaires et des communautés pour mettre en œuvre les actions	Faible	Moyenne	Prise en compte des capacités et des contextes, flexibilité dans la conception de l'action. Utilisation de modalités de gestion des projets qui permettent de renforcer effectivement les capacités opérationnelles des bénéficiaires.
5	Non alignement des calendriers des activités avec les calendriers climatique et cultural	Faible	Moyenne	Assurer la concordance des activités et des calendriers climatique et cultural via une programmation annuelle, et en appliquant le principe d'anticipation des étapes préliminaires essentielles (ingénierie sociale,

				période de préparation des pépinières, ...)
5	Retards de mise en œuvre avec les perturbations liées à la situation sanitaire	Faible	Moyen	Développement des activités virtuelles ; suivi de l'activité des chantiers

Enseignements tirés:

- De nombreuses initiatives de restauration des terres n'ont pas réussi à obtenir un impact à grande échelle et des résultats durables pour diverses raisons, notamment : une trop forte focalisation sur la plantation d'arbres ; le manque d'attention quant aux moteurs socio-économiques et aux mécanismes incitatifs qui motivent les utilisateurs des terres à restaurer et à gérer durablement celles-ci ; des techniques, pratiques et approches inappropriées ; des choix d'espèces ne correspondant pas aux conditions ou aux besoins locaux ; le manque d'attention dévolus aux mécanismes de gouvernance ; l'incapacité à s'attaquer aux facteurs réels de la dégradation des terres. D'autre part, plusieurs pays ont réussi à grande échelle. Bien que les solutions doivent être adaptées à des contextes spécifiques (pas de copier-coller), des modèles rentables et évolutifs existent, et il est essentiel de s'en inspirer, tout comme il faut considérer les connaissances endogènes.

- La gestion durable des terres ne peut être abordée d'un point de vue purement environnemental. Une initiative comme la Grande Muraille Verte ne peut recevoir le soutien requis sans une bonne **intégration** de ses objectifs **dans les stratégies, politiques** et plans d'action et programmes dans les secteurs clés pertinents pour la GMV, notamment l'agriculture, l'aménagement du territoire, le développement rural et l'énergie (dans le cas du Niger, cette initiative s'inscrit pleinement dans le PDES et l'Initiative 3N).

- Les leçons tirées de l'initiative « **Reverdifier l'Afrique** » indiquent que grâce à des partenariats et à un engagement structuré des parties prenantes, des changements dans la planification de la restauration des terres, l'investissement, la mise en œuvre et des environnements politiques favorables peuvent être réalisés. Il est également essentiel de s'attaquer aux moteurs de la dégradation des terres tout en créant des incitations quant à leur restauration, par exemple par le biais de chaînes de valeur et de droits d'utilisation accrus par la communauté des terres et des produits restaurés.

- Le projet « **The Economics of Land Degradation** » a clairement mis en exergue les avantages (analyse coûts-bénéfices) des actions de restauration des terres. Les études de cas ont montré que la dégradation des terres a un coût élevé en termes de pertes de bénéfices et d'impacts sociaux et sociétaux négatifs. Par ailleurs, la plupart des options de GDT évaluées dans ces études de cas sont viables du point de vue financier (pour les producteurs) et de manière générale du point de vue économique (pour l'ensemble de la société). Améliorer la gouvernance est plus difficile au sommet qu'au bas de la pyramide, bien qu'un important travail en matière de renforcement des capacités reste à faire envers les collectivités territoriales.

- Les initiatives de développement basées sur le terrain, opérant dans un contexte de gestion intégrée des **paysages et des écosystèmes**, avec des mandats de gestion clairs et distincts (autorités locales, dynamiques communautaires, contrat de terroirs,) se sont révélées efficaces pour améliorer la gouvernance en rapprochant et mettant ensemble administrations et administrés.

- Inverser la tendance en matière de dégradation des terres est un des moyens les plus efficaces pour réduire les pertes en terme de biodiversité et pour subvenir aux besoins de plus en plus grands des populations (tenant compte du fait de la forte démographie, de l'aspect limité des ressources et de la concurrence à laquelle elles font face en matière d'utilisation).

- Dans la stratégie AGRINVEST-SA, le secteur privé, dont les banques, joue un rôle important. Il est démontré que l'accompagnement des institutions financières aide à mieux répondre aux besoins des acteurs, notamment la mise au point des produits adaptés au financement des chaînes de valeur agricoles.

- Les projets « Fortification de Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au *Niger* » (*FOPAT*) et « Projet d'appui à la fortification alimentaire au *Niger* » (*PAFAN*) ont mis en évidence que l'offre des intrants thérapeutiques reste très faible par rapport aux besoins nationaux. Cette situation augmente la facture des importations de ces intrants (ex. Plumpy nut), alors que les matières premières pour la préparation des intrants infantiles sont produites au Niger.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est que, à travers le soutien à l'initiative de la GMV, et les différents piliers qui caractérisent son accélérateur, un développement socio-économique durable, et inclusif, se construise autour de la gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles dans les régions de Maradi et Agadez.

L'objectif général du projet est de renforcer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, en gérant et en exploitant durablement les ressources naturelles dans la Grande Muraille Verte. Cet objectif pourra être atteint à travers quatre objectifs spécifiques : OS1. Promouvoir des écosystèmes résilients au changement climatique à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL ; OS2. Développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes) ; OS3. Booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébé) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées ; OS4. Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC.

En effet, en inscrivant cette Action dans l'initiative de la Grande Muraille Verte, et plus particulièrement les piliers 1-2-4-5, nous pourrions à la fois : (i) mettre à l'échelle les activités de récupération des terres dégradées ; (ii) contribuer à la reforestation et au repeuplement d'espèces ligneuses à caractères divers (alimentation & nutrition, pharmacopée, cosmétique, alimentation bétail, bois-énergie, ...) ; (iii) promouvoir la gestion durable des écosystèmes restaurés ou mis en valeur selon les principes de l'agroécologie ; (iv) créer des emplois verts à travers l'appui aux chaînes de valeur (tant les PFNL que les protéines végétales) ; (v) renforcer la résilience alimentaire et nutritionnelles des nourrissons et des femmes en âge de procréer ; (vi) accompagner le processus de décentralisation en renforçant les compétences des collectivités territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage locale. En outre, cette Action contribuera directement aux engagements du Niger en matière de CDN (surtout le volet adaptation - AFOLU¹⁹).

La mise en œuvre se fera via la FAO et le RECA, et elle s'appuiera sur les stratégies nationales en matière de développement (PDES). Pour ce faire, l'Action mettra à profit les plans et outils développés dans la zone d'intervention, à savoir : les SAF, les PDR et les PDC.

En s'appuyant à la fois sur les systèmes de production et sur la gestion raisonnée des ressources naturelles, l'action apportera des solutions durables en matière de lutte contre le changement climatique et de développement socio-économique en zone rurale (création d'emplois verts, renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle). L'appui ainsi donné en zone rurale pourra directement alimenter les activités socio-économiques qui sont envisagées et qui seront appuyées dans les Pôles de Développement Economique (chefs-lieux des Régions) et sous-tendues par la TEI2.

¹⁹ Agriculture – Forestry & Land Uses

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cet AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact général	Renforcer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, en gérant et en exploitant durablement les ressources naturelles dans la Grande Muraille Verte	1 Pourcentage (%) Augmentation de la couverture végétale dans la Grande Muraille Verte de Maradi et Agadez 2 Pourcentage d'augmentation de l'indice moyen des capacités de résilience (RCI). Resilience Index Measurement Analysis (RIMA) (désagrégé par sexe du chef de ménage)	1. N/A 2. À établir par ligne de base (LB)	1. +5% + 30%	1. Images satellitaires 2 Rapports d'enquête ligne de base et final	<i>Non applicable</i>
Effet direct (spécifique) 1	OS1. Promouvoir des écosystèmes résilients au changement climatique à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL	I.1.1 Nombre d'hectares d'écosystèmes forestiers, agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites I.1.2. Pourcentage de bénéficiaires (h/f) déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement durables et résilientes au changement climatique	1.1. 0 1.2. À établir par ligne de base (LB)	1.1. 50 000 1.2. 50% H : 25% F : 25%	Rapports des partenaires de mise en œuvre. Photos (drones) Rapports d'enquête	
Effet direct (spécifique) 2	OS2. Développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes)	I.2.1 Nombre d'emplois directs créés ou soutenus par le projet dans les CdV moringa, miel, marula. Hommes / Femmes / Jeunes hommes (<25 ans) / Jeunes femmes (<25 ans)	2.1. LB	2.1. 800 H : 200 F : 200 JH :200 JF :200	Rapports d'enquête ligne de base, annuels et final. Rapports de partenaires de mise en œuvre	
Effet direct (spécifique) 3	OS3 : Booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébé) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées.	I.3.1. Nombre d'emplois directs créés ou soutenus par le projet dans les CdV niébé et arachide. Hommes / Femmes / Jeunes hommes (<25 ans) / Jeunes femmes (<25 ans)	3.1. 0	3.1. 5 000 H : 1000 / F : 1000 / JH :1500 / JF :1500	Rapports des partenaires de mise en œuvre NIF des entreprises ou actes OHADA	

Effet direct (spécifique) 4	OS 4: Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC.	I.4.1. Nombre d'institutions bénéficiant d'une action de renforcement de capacités (institutions publiques, organisations de la société civile) I.4.2. Nombre de personnes atteintes par des campagnes de sensibilisation sur les pratiques de renforcement de la résilience, la gestion des ressources naturelles et les conflits Hommes / Femmes	4.1. 0 4.2. 0 / 0	4.1 50 IP : 20 OSC : 30 4.2. 10 000 5 000 / 5 000	Rapports des partenaires de mise en œuvre ; listes de participation	
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 Des terres dégradées dans la GMV, régions de Maradi et Agadez, sont restaurées et mises en valeur durablement	I.1.1.1 Nombre d'hectares de terres dégradées récupérées	1.1.1. 0	1.1.1 50 000	Rapports des partenaires de mise en œuvre	
Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2. Les produits forestiers non ligneux sont gérés durablement (économie verte)	I.1.2.1 Nombre de personnes développant des activités génératrices de revenus (AGR) durables liées aux PFNL Hommes / Femmes	1.2.1. LB	1.2.1 1 500 Hommes : 500 / Femmes : 1000	Rapports d'enquête ligne de base, annuels et final. Rapports de partenaires de mise en œuvre	
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 L'agroécologie et des systèmes de production innovants sont développés dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel	I2.1.2. Augmentation (%) de la production de moringa, miel, et marula, en utilisant des pratiques intelligentes face au climat	2.1.1 LB	2.1.1 Moringa +20% Miel +40% Marula + 20%	Rapports d'enquête ligne de base, annuels et final.	
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 Des entreprises de transformation, commercialisation et prestation de services pour une économie verte sont développées dans les chaînes de valeur du moringa, du marula et du miel.	2.2.1. Nombre de Micro, Petites et Moyennes Entreprise (MPME), incluant organisations de producteurs, agissant dans les CdV moringa, marula ou miel, créées ou soutenues, en fonctionnement à la fin du projet	2.2.1 LB	2.2.1 80	Rapports d'enquête de référence et finale NIF ou actes OHADA des OP	
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1. Les productions de niébé et d'arachide augmentent grâce à des pratiques intelligentes face au climat et les pertes post-récoltes diminuent	I.3.1.1. Augmentation (%) de la production de niébé et arachide dans les zones d'intervention I.3.1.2. Nombre de producteurs de niébé et arachides adoptant des pratiques agricoles	3.1.1. LB 3.1.2. LB	3.1.1. + 20 % 3.1.2. 3 500	Rapports d'enquête ligne de base, annuels et final	Pas d'extraordinaires perturbations climatiques ni de crises sanitaires ou phytosanitaires

		intelligentes face au climat (au moins 2 pratiques)	3.1.3	3.1.3 -10%		majeures durant la mise en œuvre du projet dans les zones ciblées
		I3.1.3. Diminution des pertes post-récolte (%)				
Produit 2 lié à l'effet direct 3	3.2. Des emplois pour les jeunes et les femmes sont créés dans la production, la transformation et la commercialisation des CdV niébé et arachide	I.3.2.1. Nombre de MPME/ organisations paysannes engagées dans des agro-business durables et inclusives des CdV niébé et arachide	3.2.1. 0	3.2.1. 300	Rapports d'enquête de référence et finale NIF ou actes OHADA des OP	
		I.3.2.2. Le revenu moyen des bénéficiaires ciblés a augmenté de 30 % (désagrégé par sexe)	3.2.2. LB	3.2.2. +30%		
Produit 3 lié à l'effet direct 3	3.3. La production d'aliments fortifiés locaux de qualité, à destination des jeunes enfants et des femmes en âge de procréer (FAP) est renforcée à travers un approvisionnement des produits locaux de qualité des CV de niébé et d'arachide.	I.3.3.1. Volumes d'aliments fortifiés produits par les entreprises appuyées	3.3.1. 42T/an (2021)	3.3.1. 400T/an (en a5)	3.3.1. Cahiers de suivi des ventes, contrats de vente	Les prix des matières premières et des micronutriments restent stables. Les entreprises restent engagées dans l'Action
		I.3.3.2. Nombre d'OP accompagnées sur l'amélioration de la traçabilité des produits	3.3.2. 0 (à T0)	3.3.2. (en a5)	3.3.2 Rapport de projet	
		I.3.3.3. Nombre de nouveaux produits fortifiés répondant aux besoins des jeunes enfants	3.3.3 0 (à T0)	3.3.3. (en a5)	3.3.3. Formule du produit et packaging	
		I.3.3.4. Nombre de points de ventes opérationnels de produits fortifiés	3.3.4 60 PDV (prévue en 2022) (à T0)	3.3.4. 360 PDV (2027)	3.3.4. Rapports du projet	
Produit 1 lié à l'effet direct 4	4.1. La gouvernance foncière et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles sont renforcées	I.4.1.1. Nombre d'administrations locales et/ou de collectivités qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de gouvernance foncière et gestion des ressources naturelles	4.1.1. LB	4.1.1. 30	Listes de participants aux formations et rapports des partenaires de mise en œuvre	Collaboration des services techniques régaliens
		I.4.1.2. Nombre d'employés des autorités locales et prestataires de services de base bénéficiant de renforcement des capacités pour améliorer leur prestation de services Hommes / Femmes	4.1.2. 0	4.1.2. 500 Hommes : 350 / Femmes : 150		

		I.4.1.3. Nombre de Plans de gestion durable des terres, élaborés participativement.	4.1.3 LB	4.1.3. 6		
Produit 2 lié à l'effet direct 4	4.2. Les capacités des communes, des organisations paysannes et des communautés (jeunes et femmes) sont renforcées pour une gestion des ressources naturelles durable, adaptée et résiliente face au CC	I.4.2.1. Nombre de personnes bénéficiant d'enseignements et formations techniques et professionnelles et/ou de développement des compétences Hommes / Femmes / Jeunes hommes / Jeunes femmes	4.2.1. 0	4.2.1. 4 000 H : 1000 / F : 1000 / JH :1000 / JF :1000	Listes de participants aux formations et rapports des partenaires de mise en œuvre	Collaboration des autorités locales, et la société civile

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE²⁰.

4.3.1 Gestion directe (subventions)

Subvention au Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA)

a) Objet de la(des) subvention(s)

Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC.

b) Type de demandeurs visés

Le RECA est l'émanation nationale des Chambre Régionales d'Agriculture du Niger, qui sont des Etablissements Publics à caractère Professionnel.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à un Etablissement Public à caractère Professionnel sélectionné **sur la base des critères suivants** : le RECA bénéficie d'une situation de monopole de droit en sa qualité d'EPP, conformément à l'article 195. du Règlement Financier,c et 195.f, conformément à la loi n° 2000 15 du 21/08/2000 portant création des Chambres Régionales d'Agriculture du Niger, et de son décret d'application du 18 mai 2001

4.3.2 Gestion indirecte avec une entité évaluée sur la base des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la FAO. Cette mise en œuvre implique la contribution à l'atteinte des Objectifs Spécifiques suivants : OS1. Promouvoir des écosystèmes résilients au CC à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL ; OS2. Développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes); OS3. Booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébé) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées ; OS4. Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC. Qui plus est, l'entité proposée est à l'origine du développement de la Stratégie Nationale de la GMV au Niger.

L'entité envisagée sera sélectionnée sur la base des critères suivants : disposer des compétences et d'expérience en matière de développement durable, et plus particulièrement en matière de restauration du

²⁰ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

capital naturel, de reboisement et de systèmes alimentaires. Le passage par une telle agence doit permettre de mutualiser et faciliter les interactions en lien avec le financement par l'Union européenne d'activités au sein de la Grande Muraille Verte au Niger et dans la Sous-Région.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.3.3 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe (et inversement) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Dans le cas où un accord ne peut être trouvé avec une organisation internationale ou une agence d'un État membre pour la mise en œuvre des activités (mode de mise en œuvre 4.3.2. ci-dessus), ou dans toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Commission, la Commission peut recourir à la gestion directe (subventions visant des OSC ou passation de marchés) pour la réalisation des activités correspondantes. Dans le cas d'une subvention, la Commission sélectionnera un partenaire de mise en œuvre sur les bases suivantes (compétences techniques reconnue dans les domaines du développement des chaînes de valeur agricoles, capacité de gestion financière avérée pour des programmes de taille équivalente, ressources humaines disponibles en qualité, en quantité et en fiabilité, présence effective dans le pays ou au minimum dans la région) pour mener à bien les activités détaillées à la section 3.2.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives ²¹	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Objectif 1 : Promouvoir des écosystèmes résilients au CC à travers la restauration de terres dégradées et le développement d'emplois verts liés aux PFNL	17 750 000
Gestion indirecte avec une entité évaluée sur la base des piliers, voir section 4.3.2	17 750 000
Objectif 2 : Développer les chaînes de valeur de PFNL (moringa, marula, miel) respectueuses de l'environnement et résilientes au CC contribuant à la création d'emplois décents et à une économie verte (notamment pour les femmes et les jeunes)	5 900 000

²¹ N.B: The final text on audit/verification depends on the outcome of ongoing discussions on pooling of funding in (one or a limited number of) Decision(s) and the subsequent financial management, i.e. for the conclusion of audit contracts and payments.

Gestion indirecte avec une entité évaluée sur la base des piliers, voir section 4.3.2	5 900 000
Objectif 3: Booster la résilience des systèmes alimentaires par l'appui aux chaînes de valeur de protéines végétales (arachide et niébè) et la mise à l'échelle de l'expérience pilote des projets sur les farines/huiles fortifiées	9 850 000
Gestion indirecte avec une entité évaluée sur la base des piliers, voir section 4.3.2	9 850 000
Objectif 4 : Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles adaptées et résilientes au CC.	2 000 000
Gestion directe - subvention, voir section 4.3.1	2 000 000
Évaluation – Audit - Vérification des dépenses (voir section 5)	500 000
Totaux	36 000 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage sera mis en place et sera responsable de la supervision générale, de l'orientation politique et du suivi du programme. Il sera présidé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.

La Commission et les partenaires de mise en œuvre sélectionnés sont membres du comité de pilotage. Les principales responsabilités du Comité de Pilotage sont les suivantes : i) Fournir une orientation stratégique sur les opérations des programmes ; ii) Recevoir des informations et donner un retour sur les exercices de suivi et d'évaluation en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ; iii) Examiner et approuver les rapports annuels d'avancement et financiers ; iv) Examiner et approuver les budgets prévisionnels et les plans de travail ; v) Fournir des conseils sur les opérations.

Seront également membres du comité de pilotage : le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage, les Conseils Régionaux de Maradi et d'Agadez, le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, ...

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élaborent régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale ex-post seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour tirer des enseignements, notamment dans le cadre de l'atteinte des résultats (GAR) et du choix des orientations stratégiques pour chacune des composantes, ainsi que modalités de mise en œuvre (approche multi-acteurs).

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du fait qu'il s'agit d'une action phare au Niger en matière de restauration et de mise en valeur des ressources naturelles (Grande Muraille verte), et qu'elle s'inscrit dans le Pacte Vert européen et la Goba Gateway.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 6 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
		Contrat de subvention (RECA) Convention de contribution (FAO)